



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023

N° de cat. : PS76-1F-PDF
ISSN : 2562-6434

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique,
2024

Ce document est offert en médias substituts sur demande.

Also available in English.

Table des matières

1.0 Introduction	3
1.1 Mandat	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
3.0 Risques et incertitudes	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	5
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	5
6.0 État des autorisations (non vérifié)	6
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)	7

1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

À la fin du troisième trimestre de 2023-2024, la CCETP avait dépensé environ 65 % de ses crédits totaux disponibles comparativement à 60 % pour la même période en 2022-2023.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 75 % des dépenses prévues en 2023-2024, comparativement à 78 % en 2022-2023. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et aux demandes de service accrues de la part du public.

3.0 Risques et incertitudes

La CCETP n'a aucun contrôle sur les incidents graves entre la GRC et les membres du public. De tels incidents peuvent avoir une incidence sur la charge de travail de l'ensemble de la CCETP et risquent de nuire à l'atteinte de ses normes de service. Grâce au suivi des charges de travail et, au besoin, à la réaffectation du personnel et des ressources, la CCETP conserve la souplesse nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'est à signaler pour ce trimestre.

5.0 Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Micheline Lahaie
Présidente
Ottawa (Canada)

Roxane Bériault, CPA, CMA
Dirigeante principale des finances et
directrice principale des Services
intégrés
Ottawa (Canada)

Date : 31 janvier 2024

Date : 31 janvier 2024

6.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	15 291 295	4 008 987	9 736 115
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 573 860	393 465	1 180 395
Autorisations totales	16 865 155	4 402 452	10 916 510

Exercice 2022-2023 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	11 782 608	2 382 380	6 986 202
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 304 198	274 969	824 906
Autorisations totales	13 086 806	2 657 349	7 811 108

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel	12 620 321	3 494 475	9 342 983
Transports et communications	184 438	40 732	139 207
Information	184 436	486	8 488
Services professionnels et spéciaux	1 941 463	329 823	644 850
Location	368 870	59 143	166 476
Réparation et entretien	73 773	1 424	4 313
Services publics, fournitures et approvisionnements	110 661	17 245	40 780
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	459 017	37 100	72 464
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	922 176	422 024	496 949
Dépenses budgétaires nettes totales	16 865 155	4 402 452	10 916 510

Exercice 2022-2023 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :			
Personnel	10 169 554	2 403 259	7 116 702
Transports et communications	202 215	33 830	86 439
Information	102 214	1 296	12 118
Services professionnels et spéciaux	1 060 688	94 843	298 923
Location	304 427	21 821	141 515
Réparation et entretien	40 885	2 627	3 889
Services publics, fournitures et approvisionnements	91 328	10 962	25 798
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	604 427	28 722	56 098
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	511 068	59 988	69 626
Dépenses budgétaires nettes totales	13 086 806	2 657 349	7 811 108